

L'organisation de la scolarité et de l'enseignement

Éléments communs aux différentes voies de formation (scolaire, apprentissage et continue)

L'établissement, dont les bâtiments de Convenance ont été construits par la Région Guadeloupe en 1991 possède un très belle architecture et des équipements modernes, indispensables à la pédagogie :

- un centre de documentation et d'information et un centre de ressources géré par un professeur documentaliste avec une documentation variée et des outils d'autoformation. L'accès Internet est possible et gratuit.
- un terrain de sport enherbé de très bonne qualité ainsi qu'un terrain à usage mixte basket-ball et hand-ball, une salle de musculation et de gymnastique.
- des laboratoires de biologie, de physique chimie et de microbiologie.
- une salle de permanence pour la surveillance hors séance d'enseignement
- un ensemble de salle de réunions.
- plusieurs salles informatiques

La présence sur le site de l'exploitation agricole permet aux enseignants de réaliser des séances de travaux pratiques, d'utiliser des données techniques et économiques réelles et d'organiser pour les élèves des classes professionnelles des stages de pratiques.

Les vacances scolaires sont celles de l'Académie de Guadeloupe arrêtées par le Recteur.

L'année scolaire est découpée en trimestres.

Le contenu des enseignements et les horaires sont définis nationalement par le MAP. Ce dernier organise les examens des différents diplômes qui comprennent à la fois des épreuves terminales et un contrôle certificatif en cours de formation

Scolarité élèves et étudiants

L'emploi du temps des élèves sur la semaine débute le lundi à 7H30 et finit le Vendredi à 16H40, le mercredi après-midi est libéré pour la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS ou le temps libre. Dans les classes de la voie technologique ou professionnelle des stages individuels en entreprise sont organisés, y compris à l'étranger, et font partie intégrante de la formation. Des stages collectifs d'étude de milieu, d'étude de procédure de développement local et des voyages

à l'étranger sont aussi organisés. Dans ce cadre l'établissement peut être amené à demander une participation des familles pour couvrir une partie des coûts d'hébergement, de restauration ou de transport. L'établissement propose des enseignements facultatifs (LV2 par exemple, et des modules d'enseignement locaux) dont la mise en place dépend du nombre d'élèves inscrits, avec un minimum de 8.

Beaucoup de visites sont programmées pour découvrir des situations concrètes sur le terrain.

Des frais pour l'envoi de documents, le coût du badge et du carnet de correspondance sont demandés en début d'année. Les photocopies sont payables à l'année selon le coût effectif calculé en fonction de la consommation de l'année scolaire précédente.

Des bourses du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont accordées selon les revenus des familles, auxquelles peuvent être ajoutées suivant les classes les aides suivantes (montant 2007-2008) :

- prime d'équipement de 341,71€ (versés en 1 fois) à l'entrée en seconde professionnelle et première baccalauréat technologique.
- prime de qualification de 435,84€ (versés en 3 fois) à l'entrée en seconde professionnelle et terminale BEPA.
- prime de 217,06€ (versés en 1 fois) pour une entrée en Seconde Générale et Technologique et Première et Terminale (baccalauréat professionnel, technologique ou scientifique).

Depuis la rentrée scolaire 1997 un fonds social lycéen permet d'aider les familles en grandes difficultés financières.

La Région Guadeloupe accorde une aide lors de l'achat des ouvrages scolaires de 150€ pour toutes les classes.

Une remise de principe d'internat est possible si des frères et sœurs fréquentent d'autres établissements publics.

Scolarité des apprentis

Le rythme de l'alternance entreprise - centre de formation est différent selon le diplôme préparé. Généralement il est constitué d'une alternance entre 1 semaine dans le centre et 2 ou 3 semaines en entreprise.

Les horaires d'enseignement sont les mêmes qu'au lycée.

Le volume horaire dispensé sur la durée du cycle est inférieur à celui de la voie scolaire puisqu'une partie des enseignements est faite dans l'entreprise, en revanche l'examen final est le même.

Les apprentis bénéficient également des aides de la Région Guadeloupe (ci-dessus).



PRESENTATION GENERALE ET INFORMATIONS FORMATION SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE

Situation géographique

Le siège de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) où se trouvent le Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole (LEGTPA) et le Centre de Formations d'Apprentis Agricoles (CFAA) de La Guadeloupe se situe à Jabrun-Convenance sur le territoire de la ville de Baie-Mahault à 10 minutes de l'aéroport international Pôle Caraïbes et de Pointe-à-Pitre, sous-préfecture et centre économique.

Installé depuis 1991 il peut accueillir 450 élèves, étudiants ou apprentis dans un cadre offrant une grande accessibilité et des moyens pédagogiques modernes.

Il bénéficie d'une situation exceptionnelle en étant localisé dans le cœur économique de La Guadeloupe, à proximité de la très importante zone d'activités de Jarry au croisement des N 1 et 2 et voisin de l'Espace Régional Agricole qui accueille la chambre d'agriculture et un grand nombre d'organisations professionnelles agricoles.

Le Conseil Général fait fonctionner plusieurs lignes de bus entre l'établissement et plusieurs agglomérations de La Guadeloupe. Nous bénéficions bien sûr de l'environnement exceptionnel de l'archipel Guadeloupe avec son littoral de grande renommée, ses paysages extrêmement diversifiés et la présence du Parc National de la Guadeloupe.



De bonnes raisons pour choisir l'Enseignement et la Formation Professionnelle Agricoles et L'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de la Guadeloupe

- Pour bénéficier d'une bonne insertion professionnelle : la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère effectue des enquêtes sur le devenir professionnel des sortants de BEPA, BAC PROFESSIONNEL et BTSA qui démontrent de bons taux d'insertion professionnelle (de 70 à 90%)
- Pour bénéficier d'une offre de formation diversifiée (les voies générale, technologique et professionnelles sont présentes) et promotionnelle (parcours CAPA ou BEPA-BAC PRO-BTSA possible).
- Pour bénéficier d'une pédagogie novatrice avec des conduites de projets, une ouverture culturelle par le biais de l'enseignement de l'éducation socioculturelle et une évaluation moderne basée généralement sur la présence d'un contrôle certificatif en cours de formation et d'épreuves terminales comptant pour partie dans l'obtention du diplôme.
- Pour bénéficier d'un cadre de vie favorisant l'apprentissage citoyen avec une vie associative interne riche.
- Pour bénéficier d'un cadre de travail idéal aussi bien du point de vue de la taille globale des différents centres que de la taille des groupes d'apprenants. Dans ces conditions les relations personnels - apprenants sont facilitées, la cohésion des équipes pédagogiques aisée, l'information des parents facilitée.

Finalement en inscrivant votre enfant dans notre établissement vous faites le choix d'une structure au cœur de la Caraïbe ayant comme objectif de favoriser les conditions de réussite scolaire et d'insertion professionnelle à tous ceux qui s'engagent à agir et entreprendre pour le développement durable grâce à une équipe éducative accueillante avec le souci d'éduquer à la citoyenneté et promouvoir les traditions locales dans nos lieux de vie empreints de rigueur studieuse et de convivialité.

L'Hébergement et la Restauration

Quatre statuts sont proposés :

- interne: nuitée et repas (matin, midi, soir) dans l'établissement
- demi-pensionnaire : repas de midi dans l'établissement
- interne-externe : repas du matin, de midi et du soir dans l'établissement, hébergement à l'extérieur.
- externe : hébergement et restauration hors de l'établissement.

Les étudiants des classes de BTSA sont logés dans la cité des BTSA en chambres individuelles avec lavabo et douche, ils paient un loyer et ont alors le statut d'interne-externe ; ils peuvent bénéficier des allocations logement. L'hébergement pour les élèves et les apprentis se fait en chambres de 2 ou 3, lieu de sommeil qui jouxte un espace de travail.

L'internat élève est fermé les Samedi et Dimanche et pendant les vacances scolaires.

La restauration s'effectue dans un self-service, elle ne fonctionne pas les Samedi et Dimanche.

Les tarifs 2007-2008 d'hébergement et de restauration pour le lycée sont les suivants :

- Interne - Elèves : 1192€
- Demi-pensionnaire élève ou BTSA : 530€
- Interne - Externe BTSA : 790€.
- Loyer cité BTSA : 116€/chambre et par mois

Les apprentis et les adultes payent la prestation à l'unité ou à la semaine (tarifs apprentis 2008 :3,95€ le repas, 61€ le forfait hebdomadaire Hébergement - Restauration).



Etablissement Public Local d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricoles de La GUADELOUPE
Convenance - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 05 90 95 27 66 - Fax : 05 90 95 14 70 - Email : epl.guadeloupe@educagri.fr
www.guadeloupe.educagri.fr



Les différents centres et les missions de l'établissement public local

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Guadeloupe rassemble l'ensemble du dispositif d'enseignement et de formation professionnelle proposé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche avec deux orientations structurantes la diversité et l'agriculture des régions chaudes type caribéen.

Sa structuration en sites de formation couvrant une grande partie du territoire guadeloupéen, Convenance-Baie-Mahault, Guéry (Anse-Bertrand), Petit-Canal, Lamentin, Raizet et Vieux-Habitants constitue un maillage intéressant pour le développement des territoires de l'archipel.

L'établissement public, qui occupe environ 140 personnes physiques est constitué de cinq centres localisés sur 7 sites.

LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS AGRICOLES DE GUADELOUPE

Les apprentis sont âgés de 16 à 25 ans (possibilité de 15 à 16 ans pour ceux qui ont terminé le premier cycle d'études du secondaire). Ils préparent sous statut d'apprenti donc de contrat de travail les diplômes du MAP ci-dessous :

Le centre accueille également des jeunes à partir de 15 ans en Classe Préparatoire à l'Apprentissage (CPA) qui permet une orientation vers les filières professionnelles suivantes sous le statut du contrat d'apprentissage :

- **niveau V : CAPA Services en Milieu Rural, CAPA Productions Agricoles et utilisation de Matériel (PAUM), Productions Horticoles, Travaux Paysagers et Industries Agro-alimentaires**
- **niveau IV : Brevet Professionnel en productions horticoles, en travaux paysagers et Responsable d'Exploitation Agricole (REA), Bac Pro Services en Milieu Rural (nouveau rentrée 2007).**

L'effectif 2007-2008 des apprentis et CPA est d'environ 150.

L'EXPLOITATION AGRICOLE SUPPORT PRATIQUE POUR NOS FORMATIONS AVEC 3 SECTEURS

Les 29 ha de superficie agricole utilisée aujourd'hui permettent la présence d'un secteur végétal : canne à sucre (environ 20 ha), cultures vivrières (0,5 ha igname et patate douce), cultures maraîchères (0,4 ha) et des cultures sous abri (ombrières et serres plastique pour la production de plantes à fleurs et de plants de légumes) et d'un secteur animal : un élevage bovin allaitant de 22 vaches de race créole et d'un taureau de race limousine et un nouvel élevage porcin de race créole naisseur-engraisseur en plein air et intégré au système d'exploitation.

- LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL AGRICOLE
- LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS AGRICOLE
- LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
- UNE EXPLOITATION AGRICOLE

LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL AGRICOLE DE GUADELOUPE

Il assure la formation initiale voie scolaire.

Les 3 voies d'orientation sont présentes, comportant 20 Classes, il scolarise cette année scolaire 400 élèves ou étudiants qui préparent les diplômes suivants :

- La voie générale avec la Seconde Générale et Technologique (SGT) et le Bac Scientifique Agronomie-Territoire-Citoyenneté
- La voie technologique avec le Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)
- La voie professionnelle qui permet de préparer des diplômes de secteurs professionnels diversifiés et promotionnels : BEPA Agriculture des Régions Chaudes avec 2 options Elevages et Grandes Cultures et Floriculture-Pépinière, Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole et Travaux Paysagers ; BTS Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes.

Le recrutement scolaire se fait principalement à la sortie du collège, classe de 3ème en direction des classes de Seconde Générale et Technologique ou Seconde Professionnelle (SPro, BEPA première année) mais aussi après une classe de 4ème ou 3ème voire 5ème de collège pour les Classes Préparatoires à l'Apprentissage (CPA), gérées par le CFAA.

Une préparation au diplôme d'ingénieur des techniques agricoles pour des candidats en formation continue, filière Fontanet est également présente dans le cadre d'un partenariat avec l'ENITA de Clermont-Ferrand et d'un financement de la Région Guadeloupe.

Nous accueillons bien sûr un public mixte (30 % de filles, 70 % de garçons), d'origines géographiques variées avec cependant une proportion très importante originaire de la Guadeloupe (84 %) et de catégories socioprofessionnelles diverses avec 12 % de fils ou filles d'exploitants agricoles.



LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES DE LA BASSE-TERRE ET DE LA GRANDE-TERRE

Deux centres de formation continue réalisent globalement et en moyenne 180 000 heures stagiaires.

Ils proposent dans le cadre de la formation professionnelle continue de nombreuses formations rémunérées, qualifiantes et/ou spécialisées grâce à des parcours individualisés et adaptés à chaque candidat dont l'accompagnement des dossiers de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les formations sont très diversifiées, diplômantes pour les secteurs de la production agricole, de l'aménagement paysager, de l'agro-alimentaire, des services et de la commercialisation et à dimension plus sociale comme les actions contre l'illettrisme ou la formation des détenus de prison.

Les stagiaires de la formation professionnelle continue doivent réunir les 3 conditions suivantes pour être accueillis :

- **âge : avoir au moins 18 ans.**
- **statut professionnel : être demandeur d'emploi ou avoir au moins un an d'expérience professionnelle pour suivre un Brevet Professionnel Agricole (BPA), au moins 2 ans pour suivre un BP REA;**
- **statut scolaire : avoir suivi au moins une classe de 3ème pour entrer en BPA, avoir un BEP ou équivalent pour entrer en BP REA.**

LES AUTRES MISSIONS

L'EPLEFPA de Guadeloupe remplit également les autres missions d'un établissement public local d'enseignement agricole dans un souci constant de lien et de synergie avec la mission de formation initiale et continue :

- **Participation à des actions de coopération internationale Notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.**
- **Contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes.**
- **Participation à l'animation et au développement des territoires**
- **Contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée..**

L'inscription des élèves et des apprentis

Les fiches spécifiques à chaque diplôme et/ou cycle décrivent précisément les procédures.

Pour la formation scolaire (lycée)

L'inscription suit généralement la procédure classique d'orientation arrêtée par le Rectorat de La Guadeloupe avec la nécessité de posséder un avis favorable du chef d'établissement de scolarisation.

A l'issue des commissions de classement départementales, le lycée reçoit les dossiers de candidature, le chef d'établissement procède à l'admission, l'établissement envoie alors aux familles un dossier d'inscription à renseigner dans les délais impartis et les familles sont convoquées pour assurer toutes les formalités d'inscription. Le recrutement national concerne les sections de techniciens supérieurs, toutefois certains candidats peuvent être recrutés directement par le chef d'établissement à qui doit être adressé le dossier de candidature.

Si le contact direct avec l'établissement n'est pas obligatoire il est vivement recommandé. Le personnel de l'établissement reçoit sur rendez-vous, des mini-stages d'élèves sont également

organisés, une journée portes ouvertes annuelle réalisée généralement au mois de mars permet aussi de s'informer et de découvrir nos locaux. Le personnel de l'établissement se déplace dans tous les collèges et lycées pour participer à des rencontres sur l'orientation lorsque nous sommes invités.

Pour l'apprentissage

Le recrutement est toujours fait par le centre avec un entretien préalable systématique, comme pour la formation scolaire le candidat doit posséder un avis favorable du chef d'établissement de scolarisation.

Le futur apprenti doit trouver une entreprise et un maître d'apprentissage, l'inscription dans le centre est possible une fois le contrat d'apprentissage signé.

Pour la formation professionnelle continue (CFPPA) :

L'inscription est étudiée selon le statut du candidat par le centre.